

PROGRAMME ERASMUS+ - FAMÉ

Possibilités de mobilité





MOBILITÉ DES PERSONNELS

Missions d'enseignement*

Cette activité permet au personnel d'enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur avec lequel nous avons conclu un accord bilatéral (www.hech.be/fr/relations-internationales).

Durée : de 2 jours à 2 mois avec un minimum de 8 heures d'enseignement par semaine (ou tout autre période de séjour plus courte)

Montant de la bourse : de 140 à 180 € par jour + frais de voyage (le montant varie en fonction de la distance parcourue)

Missions de formation*

L'objectif de ce type de mission est le développement professionnel des membres du personnel. Ceux-ci peuvent choisir un établissement situé dans un pays participant au programme Erasmus+.

Durée : de 2 jours à deux mois

Montant de la bourse : de 140 à 180 € par jour + frais de

VOyage (le montant varie en fonction de la distance parcourue)

^{*} Une période de mobilité du personnel à l'étranger peut combiner des activités d'enseignement et de formation. Dans ce cas, le nombre d'heures d'enseignements par semaine est réduit à 4 heures.

MOBILITÉ DES PERSONNELS

Programme intensifs hybrides (BIP)**

Cette activité permet de participer à un programme court et intensif qui combine une mobilité physique à court terme et une composante virtuelle obligatoire.

Les programmes intensifs hybrides doivent être développés par un groupe de minimum trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays programme différents.

Durée : de 5 à 30 jours

Experts invités

Cette activité permet à la Haute École d'inviter des formateurs, des enseignants, des experts en politique ou d'autres professionnels qualifiés en provenance de l'étranger qui pourront contribuer à améliorer l'enseignement, la formation et l'apprentissage au sein de l'établissement.

Durée : de 2 à 60 jours sans minimum d'heures

Montant de la bourse : de 140 à 180 € par jour + frais de

VOYage (le montant varie en fonction de la distance parcourue)

^{**} Toute période d'enseignement ou de formation à l'étranger peut être réalisée dans le cadre d'une mobilité hybride.



MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Mobilité à des fins d'étude

Durée : un quadrimestre ou une année complète

Quand: Au Q1, Q2 ou toute l'année après réussite d'au moins 60 ECTS et de tous les crédits des bloc précédant la mobilité

Cette mobilité peut comprendre une période de stage si celle-ci est organisée dans le cursus de l'université d'accueil.

Montant de la bourse : de 490 à 850 € par mois* en Europe, 100 € en Belgique (+100 € par mois si logement sur place), de 250 à 400 €* + forfait voyage** (le montant varie en fonction de la distance parcourue) Hors Europe

Possibilité d'obtention d'un double diplôme en management du tourisme, en assistant de direction et en immobilier.

Mobilité à des fins de stage

Durée : En Europe minimum 9 semaines, en dehors de l'Europe minimum 13 semaines

Quand : Au bloc 3 ou en tant que jeune diplômé

Montant de la bourse : de 640 à 1000 € par mois*, 100 euros en Belgique (+100 € par mois si logement sur place), de 250 à 400 €* + forfait voyage** (le montant varie en fonction de la distance parcourue) Hors Europe

^{*}En fonction du pays de destination et du statut de l'étudiant

^{**}La contribution aux frais de voyage n'est attribuée qu'aux étudiants avec moins d'opportunités.

MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Mobilités hybrides

Toute période d'études ou stage à l'étranger de quelque durée que ce soit peut être organisée sous cette forme. La mobilité hybride est une combinaison de mobilité physique avec une composante virtuelle facilitant un échange d'apprentissage en ligne collaboratif et un travail d'équipe.

Programme intensifs hybrides (BIP)

Cette activité permet de participer à un programme court et intensif qui combine une mobilité physique à court terme à l'étranger et d'une composante virtuelle obligatoire.

Les programmes intensifs hybrides doivent être développés par un groupe de minimum trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays programme différents.

Durée : de 5 à 30 jours à partir du Bloc 2.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

Mobilité des étudiants : Forfait voyage « Erasmus Green »

Pour bénéficier du forfait "Erasmus green", l'étudiant AMO* doit utiliser et justifier des modes de transport avec peu d'émission de carbone pour la plus grande partie de son voyage (aller ET retour), comme le bus, le train ou les voitures partagées.

Pour les autres étudiants (qui partent dans les pays des groupes 1, 2 ou 3) il n'y a pas d'intervention pour les frais de déplacement, sauf si utilisation des modes de transport avec peu d'émission de carbone pour la plus grande partie du voyage (aller ET retour), comme le bus, le train ou les voitures partagées : indemnité de 50€ pour AR et éventuellement intervention pour des frais de séjour (jusqu'à 4 jours) si nécessité au vu du type de transport.

*La catégorie des étudiants avec moins d'opportunités regroupe les 3 profils suivants: étudiant·e allocataire, c'est-à-dire ayant bénéficié d'une bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédent son départ; étudiant·e à revenus modestes, c'est-à-dire ayant bénéficié du taux intermédiaire l'année précédant son départ; étudiant·e à besoins spécifiques, c'est-à-dire dont les conditions personnelles au niveau physique, mental ou médical sont telles que sa participation à la mobilité ne serait pas possible sans soutien financier supplémentaire.

